Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203228-20251211-2025_05_12_29-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER
Séance du vendredi 5 décembre 2025
20 heures
Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2025_05_12_29 Changement de prestataire pour la livraison et la fourniture des repas pour le restaurant scolaire

Suite à l'augmentation du tarif du repas enfant proposé par le SIRESCOL à la rentrée 2025/2026, les élus ont décidé de changer de prestataire.

Le montant total du marché de service étant inférieur à 40 000 € HT par an, le pouvoir adjudicateur peut passer un marché de gré à gré, sans publicité obligatoire.

Un cahier des charges a été établi.(voir annexe)

Le prestataire ANSAMBLE, installé à Coat'n Doch propose un repas enfant et adulte, sans pain à 3, 91 € pour une année, du 01/01/2026 au 01/01/2027.

Le conseil municipal décide par :

Présents	9	Pouvoir	1	Votants	10	Absent	1
Voix pour	10	Voix contre	0	Abstention	0		

D'ACCEPTER la proposition tarifaire de ANSAMBLE à compter du 1er janvier 2026.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire
Pascale LE YAN

Le Maire
Jean JOURDEN